

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015 Suite aux Convocations du 19 juin 2015

Présents : Mr Jean-Paul MOUTARLIER – Mme Anne HERZOG – M Didier FRICKER – M Alain BRUN – Mme Catherine WIRZ – Mme Lucile MOLINARI – Mme Maria FREMY – Mme Mariette WALTER – Mme Aurélie OCHEM – M Alain HUGUENIN – Mme Najat LECHGUER – M Alexandre GROETZ – Mme Francine COMMUNOD - Mme Audrey NOEL

Absents excusés :

Paul Luc ESTAVOYER a donné procuration à Aurélie OCHEM
Thierry RITTER a donné procuration à Lucile MOLINARI

Absents : Mme Véronique GIAMBAGLI – M Sylvain BADIQUE

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Audrey NOEL est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2015

Didier FRICKERT a demandé à M Le Maire de préciser la nature des travaux du point 12 dans le budget municipal 2015. Les 86 000 € indiqués (*dont 40 % subventionné*) correspondent au fleurissement du village, aux travaux rue de Pérouse et à la réfection de la rue de Fontenelle.

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du plan communal de sauvegarde (PCS) de la Commune

La Commune a l'obligation légale d'établir un plan communal de sauvegarde (PCS), compte tenu du fait qu'elle est concernée par les inondations de plusieurs cours d'eau affluents de la Bourbeuse et qu'elle est couverte par un PPRI.

Elle est exposée à de nombreux risques : inondations, mouvements de terrain associés aux aléas liquéfaction et glissement, transport des matières dangereuses, risques sismique et de retrait-gonflement des argiles et risque météorologique. Il convient donc de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Afin de réaliser ce document, la Commune s'est fait assister par un bureau d'étude. Il a été récemment remis à jour (suite aux changements – élus et personnel).

Pour le plan canicule, un document sera envoyé aux habitants de 70 ans et plus.

- Ce projet de PCS a été approuvé à l'unanimité.

4) Demande de subvention de l'association Team Equitation Chèvremont (ATEC)

L'association ATEC sollicite une subvention communale pour soutenir financièrement 4 habitants de la Commune qui participeront, au mois de juillet, aux championnats de France d'équitation de Lamotte Beuvron (championnat de France). Le coût lié à cette participation est estimé à 700 € par personne.

Au regard de la demande d'une association de Chèvremont, pour des habitants de Chèvremont pour un événement à caractère exceptionnel, le conseil municipale valide une subvention à hauteur de 280 € (soit 10% de la somme demandée).

- Demande de subvention adoptée
- Abstention : Francine COMMUNOD

5) Organisation d'un chantier jeunes (été 2015)

Il est envisagé d'organiser un « chantier jeunes » à destination des 12-17 ans, dans le cadre de l'accueil de loisirs communal, du 27 au 31 juillet 2015.

Le but sera de rénover le minigolf communal. En contrepartie, les enfants découvriront, à travers un après-midi, le pilotage d'un karting et les dangers de la route.

Une dizaine de jeunes encadrés par 2 animateurs procéderont à des travaux de désherbage, de nettoyage et de peinture du lundi matin au vendredi midi. Ils auront la charge d'organiser les repas et de prévoir l'intendance.

L'objectif de ce « chantier jeunes » est d'une part, de les sensibiliser et de les responsabiliser par rapport aux équipements communaux et d'autre part, de les sensibiliser aux dangers de la route. Cette expérience leur permettra en outre d'appréhender le travail dans un cadre qu'ils apprendront à définir, elle les sensibilisera au travail en équipe, à l'entraide et au respect du travail d'autrui.

Le coût prévisionnel de cette action est estimé à 1 950 € comprenant le coût de l'animateur encadrant (600 €), des repas (200 €), des matériaux et outils de travail nécessaires (500 €) et de l'après-midi karting (dont le montant récemment ajusté serait de 650 € TTC). Une subvention de 1000 € a été sollicitée auprès de la CAF.

- Ce projet est approuvé à l'unanimité.

6) Modifications apportées au règlement des services périscolaires

Il est proposé d'apporter deux ajustements au fonctionnement des services périscolaires et de les faire apparaître dans le règlement intérieur :

- il est proposé, d'une part, de mettre en place un système de « pénalités » en cas de retard répété ou abusif des parents à l'issue de l'heure de fin des services périscolaires. En effet, tout retard a un impact financier pour la Commune : il mobilise un agent communal rémunéré. Il est donc proposé d'appliquer un tarif de 16 €/heure de *retard répété ou abusif*.
- D'autre part, l'accueil périscolaire du matin se tient de 7h35 à 8h05 dans les locaux de l'école. Cependant, en pratique, il arrive que des parents déposent leur enfant à 8h00 à l'école - sachant qu'un agent communal est présent pour assurer la garderie du matin - soit avant l'horaire de commencement de l'école (8h05). Il est donc proposé d'apporter les ajustements suivants dans le règlement intérieur :
 - horaires de l'accueil périscolaire du matin : 7h35 à 8h00 (et non 8h05),
 - tout accueil dans cette tranche horaire sera facturé,
 - les enfants qui ne sont pas inscrits en garderie ne peuvent accéder à l'école avant 8h05.
- Les modifications au règlement des services périscolaires sont approuvées à l'unanimité.

7) Avis sur le projet de PLH de la CAB

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté par le Conseil communautaire le 30 mars dernier. Il est transmis aux communes et au SCOT pour avis. Ce programme, élaboré en partenariat avec les acteurs publics et privés et les représentants des communes, décline les orientations de la politique de l'habitat de l'Agglomération Belfortaine pour les six prochaines années.

Ce catalogue d'aide permet aux habitants de la commune, sous conditions de ressources, d'obtenir des aides dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

- Vote contre : Pierre PACAUD
- Le projet est adopté.

8) Partenariat Commune de Chèvremont/Commune de Vézelois pour la mise en place d'un dispositif de surveillance de la benne à déchets verts

La Commune de Chèvremont et la Commune de Vézelois partagent un équipement public : une benne à déchets verts. Afin d'éviter et/ou de dissuader les actes d'incivisme, il est envisagé d'installer un dispositif de surveillance de cette benne. Le coût de ce dispositif a été chiffré : 888 € TTC suivant devis. Il est proposé que ce dispositif soit pris en charge à 50 % par chacune des 2 collectivités.

- La subvention de 444 € TTC est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

9) Affouage 2015/2016 – Prix du stère

Pour la prochaine campagne d'affouage, il convient de fixer le prix de vente du stère de bois de chauffage à façonner.

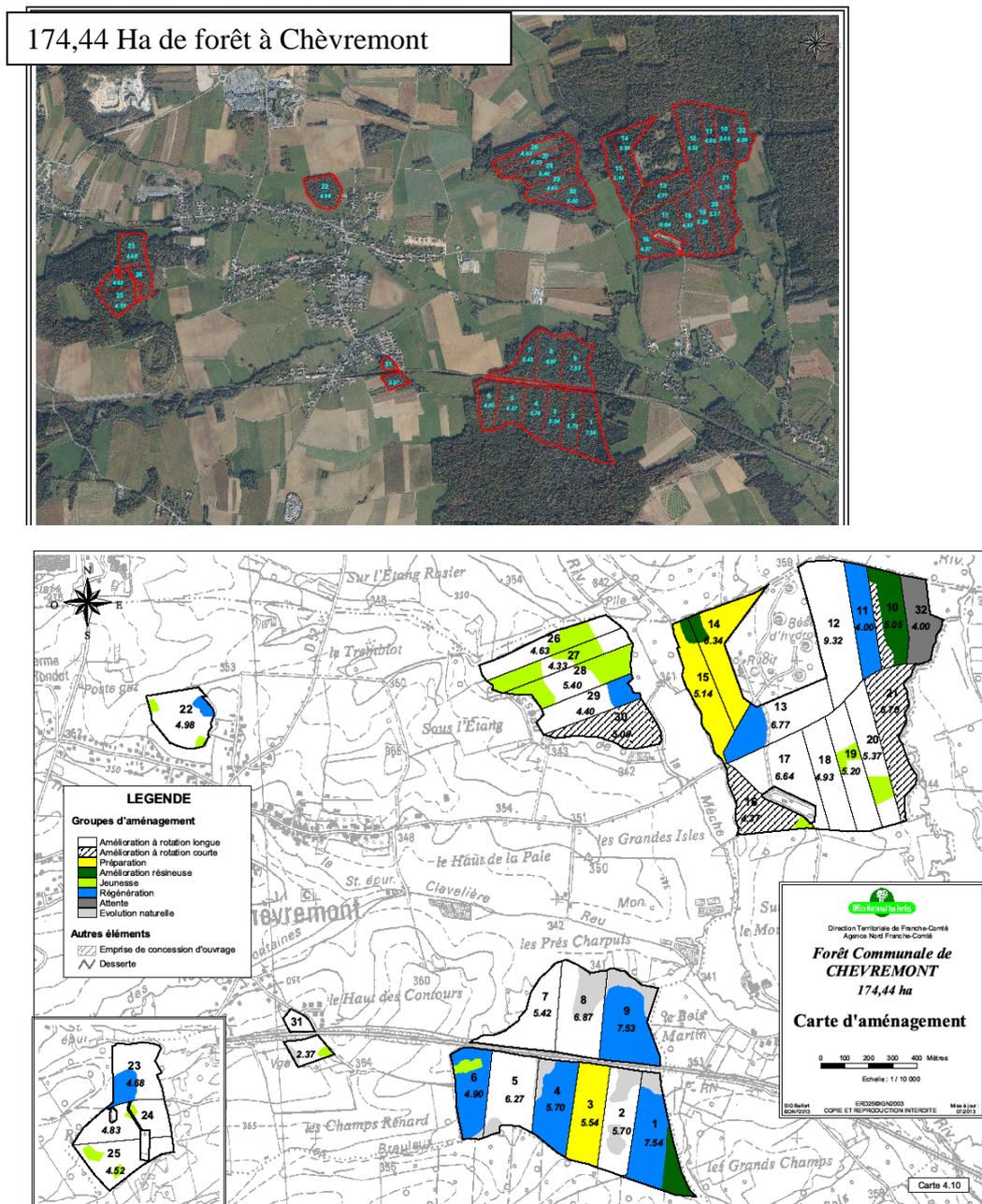
Pour mémoire, le prix du stère avait été arrêté à 8 € pour les coupes 2014/2015.

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le prix de 8€50 pour la saison 2015/2016.

10) Approbation du plan d'aménagement de la forêt communale

Le plan d'aménagement de la forêt communale a été présenté en séance par Fabien SCHAAL, aménagiste de l'ONF. Ce document de gestion, réglementaire obligatoire, permet de planifier les travaux, les aménagements et les coupes de la forêt sur les 20 prochaines années.

Six zones forestières sont présentes sur le terrain communal :



Dans les 20 prochaines années, les arbres dans les zones en bleu seront coupés sauf pour les végétaux classés « arbres écologiques ». Les zones en jaune seront laissées en attente afin de garder un équilibre dans le peuplement des forêts.

✓ Bilan prévisionnel

Bilan annuel des récoltes	prévisible	Passé (12 ans)
Total bois fort (1 + 2)	913 m³/an	740 m³/an
Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	Passé (12 ans)
Feuillus (f)	405 m ³ /an	368 m ³ /an
Résineux (r)	37 m ³ /an	25 m ³ /an
Total tiges (1 = f + r)	442 m ³ /an	393 m ³ /an
Taillis, houppier (2)	471 m ³ /an	347 m ³ /an
Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	Passé (5 ans)
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	35 285 €	20 204 €
Dépenses travaux sylvicoles	9 197 €	5 704 €
Dépenses travaux non sylvicoles	204 €	600 €
Frais de garderie (forêts de collectivités)	3 529 €	1 903 €
Contribution à l'hectare aménagé (forêts de collectivités)	349 €	
Bilan annuel	22 006€	11 997 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	126 €	69 €

- A l'issue de cette présentation, le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité sur le plan d'aménagement des forêts.

11) Dossier haut débit

La Commune projette de faire réaliser des travaux de montée en débit du sous-répartiteur de Chèvremont (solution NRA-PRM) dans l'objectif d'améliorer l'accès internet haut débit des habitants de Chèvremont.

Dans ce cadre, des discussions ont été engagées avec le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU), qui a compétence pour réaliser une infrastructure de communications électroniques à haut débit couvrant l'ensemble de son territoire (Aire urbaine), et la CAB.

Ainsi, la mise en œuvre de cette solution est confiée au SMAU et dans ce cadre, le syndicat a lancé des consultations publiques (marché de travaux et marché de maintenance) afin de faire réaliser les travaux. A l'issue de la mise en concurrence, l'offre la mieux disante est celle de la société Eiffage Energie/Forclum.

Il convient aujourd'hui de statuer sur les modalités de financement de cette opération. A cette fin, il est proposé d'établir une convention financière entre la Commune de Chèvremont et le SMAU. Le projet de convention définit les engagements de chaque partie et principalement les suivants :

- participation financière de la Commune à hauteur de 100 152,70 € pour la réalisation du NRA-PRM de Chèvremont (étant précisé que ce montant est un montant HT, le SMAU faisant « son affaire » de la TVA),
- la prise en charge par la Commune du montant de la maintenance des installations, par un versement annuel au SMAU, sur présentation des factures correspondantes.

Pour mémoire, un crédit de 130 000 € avait été inscrit en subvention d'équipement (204512) au budget communal voté le 27 mars 2015.

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération, son conventionnement et ses modalités financières et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre le Commune et le SMAU.

12) Conventionnement avec la CAF : versement d'une subvention Aide aux temps libre

Par courrier en date du 11 juin 2015, les services de la Caisse d'Allocations Familiales de Belfort nous ont informé qu'à compter de 2013 le fonctionnement du dispositif est modifié et que l'aide aux temps libres est versée sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle calculée sur la base de l'activité de l'année précédente et du barème en vigueur l'année en cours. Il nous est donc proposé de

signer une convention pour l'attribution de cette subvention de fonctionnement d'un montant de 1 350 € pour l'année 2015.

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la CAF.

13) Subvention exceptionnelle à l'association Sportive de Chèvremont (football)

L'association sportive de football de Chèvremont fête, les 27 et 28 juin 2015, ses 70 ans d'existence. Dans ce cadre, il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle.

- Le Conseil municipal approuve l'octroi d'un don de 200 €.
- Une abstention : Audrey NOEL

14) Point d'avancement du projet de rénovation de la Chougalante

La commission a retenu trois projets d'architectes. Un ingénieur de la CAB nous accompagnera dans le projet afin de prendre en compte les besoins spécifiques de la salle des fêtes et de l'école de musique (contraintes acoustiques, ...). Le projet retenu par la commission sera présenté en conseil municipal pour approbation d'ici la fin de l'été.

15) La Poste

Suite à une forte diminution des envois postaux, la délégation du groupe La Poste demande la réorganisation du bureau de poste de la commune. Trois options sont soumises à délibération :

1. La commune prend en charge les charges salariales de l'employé de la Poste.
 2. Un point relais est créé dans l'un des commerces de la commune.
 3. Le bureau est maintenu avec la mise en place d'un postier / guichetier. Cette solution n'est viable que s'il y a 40 opérations / jour.
- Après délibération, le conseil municipal mandate à l'unanimité M Le Maire pour tester l'option 3 qui sera subventionnée jusqu'en janvier 2016.

16) Le PLU

Certaines données du PLU doivent être modifiées. Le point est reporté ultérieurement.

17) Questions et informations diverses

a. Le petit salon d'arts

Suite à des contraintes techniques, le petit salon d'arts a été reporté à l'automne.

b. La sécurisation Rue de Pérouse

Suite au retrait des jardinières, les véhicules stationnent sur les trottoirs. Cela engendre des risques pour les piétons qui se voient dans l'obligation de marcher sur la route. Le point sera abordé dans la commission sécurité.

La séance est levée à 23h30.